

Huitième pilier du socle commun de compétence et de connaissances

Les éléments principaux d'une culture de l'activité physique, sportive et artistique Proposition de l'Association (Nationale) des Enseignants d'EPS.

Compétence

Disposer d'une culture vécue de l'activité physique, ouverte sur les pratiques de notre temps et sur des pratiques ultérieures constitue une exigence sociale actuelle. Culture d'autant plus nécessaire que notre société accorde une place croissante à l'activité physique, notamment lorsqu'elle contribue à la santé.

À l'issue de sa scolarité obligatoire, l'élève exprime cette culture par la maîtrise des éléments essentiels de la pratique de diverses spécialités sportives, artistiques, et de développement physique, conçues et adaptées aux conditions scolaires de pratique et d'enseignement. Parce que qu'il aura participé à leur construction, il aura appris qu'à chaque pratique ludique ou sportive, correspondent des normes et des règles qu'il faut connaître et respecter pour réussir, comprendre le sens du jeu en pratiquant avec autrui.

Ces acquisitions le mettent sur **la voie d'une habitude de pratique physique régulière**. L'élève éduqué dans ce domaine, est un pratiquant qui dispose d'une culture générale conséquente et des valeurs qui la traversent. Il a pris goût et plaisir aux pratiques physiques, ce qui l'incite à les poursuivre dans l'école au sein des associations sportives, hors et après l'école dans des cadres associatifs.

L'éducation physique est certes concernée de façon privilégiée par cette maîtrise. Mais d'autres disciplines apporteront à l'école puis au collège, leur contribution : le Français (théâtre, improvisation théâtrale), les Sciences de la Vie et de la Terre (compréhension du fonctionnement corporel, hygiène), la Technologie (suivi personnalisé des réalisations), l'Histoire (des jeux, des sports), etc...

Le jeune pratiquant aura progressivement appris à agir physiquement de façon efficace, lucide et en sécurité, dans des environnements physiques et humains inhabituels, en relation avec autrui, pour s'exprimer, se confronter, affronter des difficultés et les dépasser. S'ouvrent ainsi les portes lui permettant de s'extraire d'une motricité spontanée, propre à la vie quotidienne. Au total, il s'agira pour lui, d'accéder à une connaissance en acte du fonctionnement corporel et de ses possibilités d'adaptation. Ces véritables « savoirs dans l'action » apportent une contribution déterminante à la construction de son identité.

Cette culture de l'activité physique, sportive et artistique s'exprimera de la façon suivante :

Concevoir, mener et évaluer un projet d'acquisition corporelle (projet technique, projet d'entraînement, projet artistique), de façon réfléchie.

Avoir compris en acte, ce que signifie un « bon usage de soi » dans le respect d'autrui : sécurité, écoute des effets de l'activité physique sur soi, sur autrui, rapport à divers types de locomotions, concentration, éducation à la santé, hygiène de vie. Tous ces éléments correspondent à une véritable « éthique corporelle ».

Concevoir conduire et prendre part à des formes simples d'organisation collective de jeux, de rencontres, de compétitions diverses, dans un cadre d'autonomie de pratique.

Connaissances

Elles permettent de vivre et de pratiquer en groupe, divers champs de jeux et de spécialités sportifs, d'activités physiques artistiques et de développement, et d'y progresser. Organisées sous leurs formes scolaires (règles de jeu, conditions de sécurité, rôles sociaux), ces modes de pratique permettront d'en découvrir les motifs profonds et d'en comprendre les significations.

Ces connaissances portent sur:

Les règles et codes de jeux, les éléments techniques, tactiques et stratégiques essentiels, permettant de garantir l'« esprit du jeu », ses valeurs, et de répondre aux problèmes que pose une pratique efficace dans des formes de pratique adaptées. Le recours au vocabulaire spécifique du champ des APSA est à ce niveau, une nécessité : il fait partie du champ culturel.

La gestion des rapports entre le risque nécessaire et la sécurité pour entreprendre et mener à bien les actions, en préservant son intégrité et celle d'autrui. Il s'agit là d'une nécessité qui s'impose plus encore à l'école

Les repères nouveaux à intégrer pour transformer des comportements spontanés : développer démarches et méthodes pour s'exercer, pour réorganiser ses prises d'informations, réaliser des coordinations motrices efficaces, reconstruire des rapports d'espace et de temps, appréhender pratiquement les propriétés des objets et des milieux, supports de l'engagement moteur.

Intégrées à l'action, tant au cours de l'enseignement qu'au moment de leur évaluation, ces connaissances ne sont pas toutes « verbalisables ». Il ne sera pas demandé aux élèves de les énoncer. C'est en effet la fonction motrice investie dans la diversité des formes culturelles que proposent les pratiques physiques d'aujourd'hui (en dehors d'une production de travail), qui est au cœur de la compétence recherchée.

Cependant à l'école, certaines connaissances doivent faire l'objet d'un approfondissement propre à susciter la réflexion (par exemple connaissances sur le fonctionnement corporel, sur l'histoire des jeux et des sports, sur les techniques du corps et leurs évolutions). Articulées avec des contenus d'autres programmes d'enseignement, elles constituent un moyen privilégié pour faciliter leur compréhension par les élèves qui peuvent ainsi approcher les enjeux essentiels liés aux conditions et à la nécessité de l'engagement physique. Ils pourront alors porter un regard critique sur les dérives de certaines pratiques liées à l'activité corporelle.

Capacités (exprimées au cours de la pratique d'APSA)

Exprimées au cours d'une pratique polyvalente des activités physiques sportives artistiques et de développement, ces capacités prennent inévitablement en compte, les transformations physiologiques et psychiques des élèves, leur appartenance de genre, leurs caractéristiques morphologiques. L'activité physique constitue un moyen pour chacun, d'identifier, d'intégrer ces éléments en vue de contribuer à mieux se connaître, ce qui peut participer ainsi de leur bien être et de leur estime d'eux-mêmes.

Ces capacités traduiront une qualité d'engagement personnel, une compréhension de « l'esprit du jeu » sous-jacent à la pratique de telle ou telle Activité Physique, Sportive ou Artistique.

Ces capacités sont les suivantes :

Les élèves s'engagent dans des efforts physiques d'intensité contrôlée :

- Finalisés par la production d'un résultat reproductible, significatif d'une utilisation optimale de leurs capacités, dans des environnements normés et stabilisés : milieu terrestre, aquatique.
- En vue de s'entraîner pour leur santé (quel que soit le mode de locomotion, et le milieu dans lequel l'activité se déploie : natation, course pédestre ou cycliste, randonnées). Les élèves mobilisent et comprennent les indicateurs permettant d'apprécier le degré de sollicitation et d'adaptation de leurs systèmes fonctionnels.

Ils affrontent les problèmes que posent la confrontation à des milieux et des situations inhabituels en préservant leur intégrité, mise en jeu :

- Dans un milieu physique incertain ou inconnu du pratiquant qu'il soit terrestre ou aquatique (risques objectifs) ; le canoë kayak par exemple.
- Dans une relation à autrui (risques subjectifs), telle que réaliser une production artistique corporelle en présence d'autrui.

Ils jouent de façon autonome, en respectant les règles, autrui, l'esprit du jeu, en vue d'augmenter leur efficacité et celle du groupe :

- Affrontements collectifs (jeux et sports collectifs)
- Affrontements individuels (de type duel) distancié ou au corps à corps.

Ces capacités sont construites au cours de la pratique d'une diversité de jeux et de spécialités sportifs, d'activités physiques artistiques et de développement organisées par les programmes. Les élèves devront faire la preuve qu'ils distinguent et peuvent mettre en œuvre trois registres de pratique : pratiques ludiques et de détente, pratiques d'exercice et d'apprentissage, et pratiques d'entraînement et de développement physique...

L'école et le collège donnent donc l'occasion de vivre une pratique polyvalente, permettant à l'élève de découvrir au travers de l'ensemble des activités proposées, les moyens d'intervenir sur leur activité corporelle, de la comprendre, de l'organiser. Cette pratique permettra de comprendre également la fonction des règles de jeux, des rôles indispensables à toute organisation sociale poursuivant un but commun, mais aussi de développer une appréhension sensible du monde par le corps. Il ne s'agit donc pas d'une simple juxtaposition de pratiques, mais d'une recherche permanente d'articulation des acquisitions diverses qu'elles supposent.

Les associations sportives scolaires et les institutions qui les organisent, contribuent de façon constitutive à l'acquisition de ces capacités

Attitudes

Les activités concernées par l'accès à une culture de l'activité physique sportive et artistique devront conduire les élèves à mieux se connaître dans des situations inhabituelles, voire extraordinaires pour eux, à rechercher le dépassement de leurs réalisations momentanées dans le cadre d'un projet lucide, voire raisonné.

Ces attitudes s'exprimeront sur trois registres : le rapport à soi, à autrui et aux environnements de pratique (organisés, naturels, symboliques)

Le rapport à soi

- Chercher à dépasser ses réalisations momentanées, mais aussi s'engager dans une régularité de pratique, en relation avec une appréhension de ses effets.
- Tirer des leçons de ses expériences
- Avoir prise sur les émotions pouvant résulter de l'affrontement corporel.
- Respecter son intégrité corporelle ; développer une « estime de soi ».
- Intégrer l'effort comme une valeur ; développer son esprit d'initiative.
- Connaître, préserver et développer son « potentiel santé ».

Le rapport à autrui

- Respecter les différences liées aux cultures des pratiques corporelles, dans la mesure où elles respectent les valeurs humanistes universelles.
- Se comporter en citoyen respectueux des règles, d'autrui, et des équipements.
- S'intégrer dans un groupe et prendre les responsabilités inhérentes à toute pratique physique, soit individuellement, soit en groupes réduits, pour collaborer à un projet collectif et y tenir un rôle actif.
- Vivre en collectivité, s'entraider.
- Montrer une compréhension en acte de « l'esprit des jeux » : « fair play » ; respect des partenaires et des adversaires ; relativisation de la victoire et de l'échec.

Le rapport aux environnements permettant la pratique

- Se comporter en spectateur critique et connaisseur faisant preuve d'exigence, de curiosité et d'ouverture face au spectacle sportif.
- Respecter les équipements et matériels mis à disposition (environnements proches)
- Reconnaître et préserver les milieux naturels de pratique dans l'esprit du « développement durable » (environnements lointains).
- Respecter les règles d'hygiène au cours et à l'issue des activités
- Savoir rechercher et trouver dans son milieu de vie, les ressources permettant de pratiquer régulièrement et avec plaisir.

CONCLUSION

En relation avec ce huitième pilier du socle, les programmes d'enseignement définissent en EPS pour chaque domaine culturel des activités physiques, ce que l'institution est en droit d'attendre comme acquisition, à la fin de la scolarité obligatoire (programmes actuels et en réécriture).